



Vers un système de santé à deux vitesses et un départ non regretté...

Suite à des plaintes de citoyens, de médecins, d'organisations syndicales, pour manquements dans la gestion de la pandémie de Covid 19, Agnès Buzyn, ancienne Ministre de la Santé a été convoquée devant la Cour de Justice de la République en tant que témoin assisté.

C'est sans doute une forme de reconnaissance des errements du gouvernement face à cette crise mais, pour autant devons-nous nous en réjouir ou surtout nous en contenter ?

En dehors du fait que cette juridiction est bien loin de répondre à une exigence démocratique de la justice et que l'issue semble connue d'avance, il faut peut-être revenir aux racines du mal.

Depuis plus de trente ans la politique de santé publique a subi attaques sur attaques, à coup de réformes successives aussi bien de notre système de protection sociale que de nos hôpitaux et autres établissements publics de santé.

La recherche, la production des matériels de santé ont été délaissés, mettant gravement en cause notre indépendance sanitaire avec les conséquences dramatiques que nous venons de vivre.

C'est une politique délibérée, s'inscrivant dans le cadre des directives européennes de marchandisation des services publics et notamment celui de la santé.

Notre pays s'installe petit à petit dans un système de santé à deux vitesses avec un service public réduit à minima pour les personnes les plus en difficulté et des établissements privés pour les personnes ayant la possibilité de payer les dépassements d'honoraires.

Il en va de même pour la protection sociale où il est de plus en plus question d'un panier minimum de soins pris en charge par la Sécurité Sociale, laissant la part belle aux assurances pour celles et ceux qui en auront les moyens.

Il est clair que cette lamentable situation provient des flottements perceptibles au sein de l'exécutif, de son incapacité à nommer ce qu'il fait, de sa difficulté à indiquer le cap, puis à le crédibiliser.

Nous venons d'apprendre le départ à la retraite de Madame Ungerer directrice de l'hôpital de Chalon et du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT).

Pour le Codef elle restera celle qui a appliqué avec zèle la politique destructrice du gouvernement sous couvert de l'ARS de Bourgogne Franche Comté.

A son arrivée, notre centre hospitalier était encore debout en dépit des attaques déjà existantes. Entre autres décisions elle mit alors toute son énergie à fermer le service de chirurgie et refusera systématiquement la réouverture du bloc opératoire pour assurer des actes chirurgicaux de premier recours comme l'intervention de la cataracte.

Son dernier fait d'armes sera la remise en cause du projet d'organisation territoriale de la cardiologie élaboré par tous les cardiologues du GHT et sa volonté de concentrer ce service sur Chalon. Pour preuve le récent changement de contrat d'un cardiologue de Montceau-les-Mines affecté à Chalon avec une activité détachée sur Montceau à 60%.

Au terme de son mandat la situation de notre Centre Hospitalier est dramatique. Nous y reviendrons prochainement car les décisions prises ne se limitent pas à celles que nous venons d'exposer brièvement.

21 Septembre 2021